

SEANCE DU 12 décembre 2023

Convocation du 06/12/2023

Date de publication : 14/12/2023

Conseillers en exercice : 043

Présents : 033

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi douze décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 028-121223

**OBJET : SECURITE, PREVENTION,
CITOYENNETE ET VILLE
NUMERIQUE**

Approbation du versement aux associations et organismes porteurs d'actions des subventions au titre de la programmation du CISPDR 2024.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjointe,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,
Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame ROUX Magali, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame AMOROS Brigitte (donne pouvoir à Madame GABRIEL Julie), Monsieur CHAMLA Franck-Clément (donne pouvoir à Monsieur GUEDJ Laurent), Madame THIBAUD Faustine (donne pouvoir à Monsieur RUSCONI Vincent), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur KOURICHI Zarick), Monsieur PANGOURASSOU Jérémy (donne pouvoir à Madame MENET)

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231212-121223_28-DE
Reçu le 14/12/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
14/12/2023



Délibération n° 028-121223 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 (suite)

Danielle), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur PERRIN-TOININ Yves (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Vincent RUSCONI rapporte :

Le Conseil Intercommunal (Aubagne / La Penne-sur-Huveaune) de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (C.I.S.P.D.R) de la Ville d'Aubagne regroupe des acteurs de la Justice (Procureur, Protection Judiciaire de la Jeunesse), de la Police Nationale, de la Police Municipale, de l'Education Nationale, du Conseil Départemental, de la Maison de la Justice et du Droit, ainsi que de diverses associations.

Il participe financièrement aux programmations 2024 des actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation, aux associations et organismes porteurs des actions du C.I.S.P.D.R.

A ce titre, cette délibération propose d'approuver le versement de l'aide de la Ville d'Aubagne aux associations et organismes porteurs d'actions dans le cadre de la programmation 2024 du C.I.S.P.R.D.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 Février 2000 autorisant Monsieur Le Maire à signer le Contrat Local de Sécurité d'AUBAGNE,

VU ce même contrat signé le 2 Mars 2000 avec l'État, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 Septembre 2002 portant création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

VU le Contrat Intercommunal de Sécurité signé le 30 Juin 2005 avec l'État, le Ministère de la Justice, la Préfecture, l'Éducation Nationale, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du Rhône et les communes d'AUBAGNE et LA PENNE-SUR-HUVEAUNE,

VU les orientations définies par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation dans la Stratégie Nationale 2013 /2017 et les quatre axes prioritaires fixés et confirmés dans la nouvelle Stratégie 2020 - 2024,

CONSIDERANT qu'il convient de reconduire les actions examinées et validées dans les différentes instances du C.I.S.P.D.R., présidé par Monsieur le Maire d'Aubagne,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231212-121223_28-DE
Reçu le 14/12/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
14/12/2023



Délibération n° 028-121223 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 (suite)

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER le versement aux associations et organismes porteurs d'actions de la participation de la Ville d'Aubagne au titre de la programmation 2024 du C.I.S.P.D.R selon le tableau suivant :

<u>INTITULE</u>	<u>PORTEUR</u>	<u>CLS Aubagne</u>
<u>Aide aux victimes des actes de délinquance</u>	A.V.A.D	7 500€
<u>Violences conjugales au sein du couple</u>	S.O.S Femmes	4 500€
<u>Médiations familiales</u>	Résonances	6 000 €
<u>Association de Soutien à la Médiation et aux Antennes Juridiques</u>	ASMAJ	6 851 €
<u>Conseil Départemental de l'accès au Droit des Bouches du Rhône</u>	CDAD13	7 349 €

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231212-121223_28-DE
Reçu le 14/12/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
14/12/2023



Délibération n° 028-121223 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 (suite)

ARTICLE 2 : d'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231212-121223_28-DE
Reçu le 14/12/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
14/12/2023

